



*Extraits des archives de la commune*

## **Grottes Carrière Gravière Tufière**

**1710**

**Tuf** : charrois de 4 voitures de tuf depuis la Touvière jusqu'à Romainmôtier 4 florins.

**1717** Le Conseil est allé border avec ceux de Bofflens à la Tovière.

**1763** 40 chars de pierres tirées des bois pour la ville d'Orbe.

**1801**

La carrière des bois (exploitation en surface) a été amodiée à maître Guessaz pour 6 à 9 ans.

**1805**

La carrière des bois est louée à Pierre Margot pour 3 ans.

**1808**

Renouvellement pour 3 ans avec Maître Margot.

**1814**

Renouvellement du bail avec Maître Margot. Les bourgeois du village peuvent continuer à prendre des pierres dans les bois.

**1818**

Vente de pierre de meunerie à J-P Margot prise dans les bois de M. de Pourtalès : 24 florins. 10 charretiers ont mené 157 chars de pierres pour le pont vers le moulin. Au total il a fallu 545 chars de pierres pour l'aqueduc du moulin.

**1823**

Le Conseil avait décidé de participer par 200-fr. à la construction du pont à Orbe pour autant que les bourgeois d'Agiez n'aient pas à payer de péage.

**1825**

19 mars La commune loue la carrière des bois aux entrepreneurs du pont d'Orbe pour la somme de 100-fr. pour exploiter des pierres de taille pendant 2 ans seulement et pour la seule construction du pont.

**1829**

Convention pour l'exploitation de pierres jaunes pour l'entretien des routes au Tresis et au Champ du bois.

**1848**

Un entrepreneur peut prendre des pierres dans la carrière des bois.

**1851**

Basile Bourgeois peut construire un four à chaux de 80 chars.

**1864**

**Tufs :** Convention avec Favre et fils exploitant à la Tufière, demande une amélioration du chemin et l'autorisation de construire 2 couverts pour entreposer les tufs.

**1866**

**Tufs :** Reçu du tufier pour l'emplacement du hangar 2- fr.

**1870**

Samuel Vez paie pour la place où il dépose des tufs, au dessus de la tufière 10- fr.

**1876**

**Tufs** B Sordet paie pour une place pour les tufs.

**1878**

Ouverture de la carrière de Vaurognon louée à Guignard 150-fr. l'an

**1880**

25 juin Convention entre la commune et Charles Chamorel entrepreneur et Cecil Henry ingénieur, tous 2 domiciliés à Lausanne. (voir copie convention). La commune se réserve le droit de disposer de son terrain au bord de l'Orbe au cas où les forces motrices pourraient s'établir. Prix de location : 50 ct le m<sup>3</sup> les 5 premières années et 1-fr les suivantes.

Chamorel demande de modifier la convention qui stipule : les carrières ne pourront être exploitées que pour les besoins de la commune, que les dévestitures des propriétés Campiche et Baudraz soient mises à la charge de ces derniers.

**1881**

Guignard exploitant d'une grotte, a un compte arriéré de l'an 1877 passé en perte pour la commune.

**1882**

7 nov. Chamorel et consort demandent de prolonger le bail de 40 ans. La municipalité propose 20 ans. Refusé. Produit de la grotte 230-fr. 8.déc. la municipalité autorise la société d'exploitation des carrières de construire un four à chaux.

**1883**

Chamorel et Suthervelle convoqués à la séance du 10 fév. Présentent les comptes de l'exercice de 1882. La municipalité n'est pas d'accord de payer les pierres fournies pour le mur du cimetière.

15 fév. La municipalité toujours en désaccord avec Chamorel et consort qui insistent à vouloir faire payer les pierres pour le mur du nouveau cimetière. Après autorisation du conseil général, le cas sera soumis au tribunal arbitral du district d'Orbe.

20 mars Rapport du garde forestier contre M. Chamorel pour avoir jeté les déblais de carrière en bas côté, vis à vis les bouches des grottes, dans le jeune bois non marqué par la municipalité. Il paiera 10,60fr d'amende qui seront versés à la bourse des pauvres.

24 mars. Lettre de M. Suthervelle demandant à être autorisé à établir un dévaloir de 4 m. de largeur jusqu'au précipice, pour pouvoir faire couler à l'Orbe les déchets du four à chaux. Il demande aussi l'autorisation d'extraire une quinzaine de caisses de terre glaise aux Dailles. (pour la construction du four) 28 avril Le conseil refuse cette construction.

19 mai Chamorel s'insurge contre la décision de ne pas prendre leur demande en considération et propose de nommer un tribunal arbitral pour trancher. Proposition rejetée.

9 juin. Suthervelle est cité pour expliquer la façon dont il procède au cubage des pierres de taille. Explication concluante. 3 nov. Four à chaux, nouveau projet de M. Suthervelle

8 déc. Le conseil général a finalement adopté le projet du four à chaux ainsi que le prolongement du prix au m<sup>3</sup> de pierres à 50 ct et jusqu'à la fin du bail 15 août 1890.

### **1885**

Chamorel demande un complément au contrat : si la production annuelle dépasse 500 m<sup>3</sup> le prix de location est réduit de 1-fr à 50 ct au m<sup>3</sup>.

A cette époque, une centaine d'ouvriers travaillaient sur l'exploitation. Des pierres de taille furent acheminées sur Lausanne (*banque cantonale, buffet de la gare entre autre*)

### **1887**

Chamorel se renseigne au sujet de l'assurance incendie de ses bâtiments construits aux carrières des grottes.

### **1888**

Chamorel demande l'autorisation de faire une cheminée à la grotte à cause de la fumée des lampes à pétrole.

### **1889**

Le 19 juillet Chamorel organise une réception aux délégués du Secours mutuel. Toute la population y est invitée à la visite des grottes. La municipalité offrira 70 l. de vin.

### **1890**

**Gravière :** Achat de terrain à la Chatagnière, 5 parcelles : 52.8 ares 732-fr.

### **1892**

La municipalité entre en discussion au sujet de la fourniture de sable pour la construction du barrage sur l'Orbe. L'Etat demande des garanties sur la qualité du sable.(projet non abouti)

**1893**

Prolongation du contrat jusqu'en 1920.

**1894**

La carrière à Chamorel a rapporté 48,15 fr.

**1895**

Chamorel demande une prolongation de bail et offre 400-fr. l'an.

**1898**

La municipalité accorde un rabais de 100-fr. à Chamorel.

**1899**

**Gravière** : La municipalité propose de louer par voie de mise publique l'exploitation de la gravière.

Chamorel dénonce le bail, la commune lui écrit qu'il doit laisser les piliers existants dans les grottes. Quelques mois après Chamorel revient sur sa décision.

**1900**

Chamorel menace d'un procès si la municipalité ne laisse pas enlever les pierres restantes dans les grottes. Le conseil général autorise la municipalité à traiter à l'amiable avec Chamorel.

**1904**

Convention avec Jean Antonioli pour l'exploitation de pierres aux grottes 30 ct le m<sup>3</sup>.

**1905**

Morandi veut exploiter 500 m<sup>3</sup> à la grotte.

**1906**

Construction de l'usine de Moncherand avec du sable d'Agiez. Une chenaux, partant du creux de sable traversait les gorges pour rejoindre le chantier. On fit couler de l'eau dans la chenaux pour laver le sable.

**1907**

**Gravière** Reçu de Minder et Galli 438-fr. provenant de 219 perches (1 perche = 9 m<sup>2</sup>) exploitées pour l'usine de Moncherand.

**1908**

Burnat charpentier demande l'autorisation d'extraire 180 m<sup>3</sup> de pierres de maçonnerie.

**1910**

Demande de concession pour exploiter la pierre faite par Charles Castelli. Il aimerait exploiter à la grotte à condition d'être seul concessionnaire La grotte rapporte 470-fr.

**1911**

Mesuré la pierre de la grotte avec Charles Castelli. Pendant l'année 1910 : 260,5 m<sup>2</sup>.

**1912**

30 mars .Loué à Castelli la carrière de pierres de la grotte pour 1 an : 50 ct le m<sup>3</sup>.  
17 août Castelli paiera 6-fr d'amende pour avoir exploité dans la grande grotte.

**1916**

Demande de Castelli d'exploiter 100 m<sup>3</sup> de pierres à la grotte.

**1917**

Castelli exploite 91 m<sup>3</sup>.

**1932**

La commune fera exploiter par 3 citoyens du village, 200 m<sup>3</sup> de chaille. Les entrepreneurs n'iront pas plus de 3 m. à droite de la forge. (*forge dans la petite cavité entre les 2 grottes*)

**1933**

Exploitation de 100 m<sup>3</sup> de chaille.

**1940-1970** La culture de champignons fut pratiquée avec plus ou moins de réussite par 5 ou 6 locataires successifs dont Milenko.

Depuis une vingtaine d'années, la grande grotte est louée à un ingénieur lausannois pour des tests à une humidité constante.

**1947**

M. Sauvin locataire de la champignonnière demande l'autorisation de bétonner au dessus des grottes.

**1950**

Jean Perrenoud locataire des grottes (culture de champignons) sous loue à André Bretton.

**1951**

M. Perrenoud est autorisé à sous louer les grottes à M. Brugger de Lausanne.

**1976**

La grotte est louée à Gras pour 2'000-fr. (dépôt eaux minérales)